

# 1 Résumé non technique

L'objectif du résumé non technique est de rendre accessible au plus grand nombre des données parfois très techniques, synthétiser et simplifier l'étude d'impact.

Il est avant toutes choses à destination du public qui le consultera lors de l'enquête publique.



<b>1.1</b>	<b>Cadre général</b>	<b>26</b>
<b>1.2</b>	<b>Présentation du site et des périmètres d'études</b>	<b>27</b>
<b>1.3</b>	<b>Le projet</b>	<b>29</b>
<b>1.4</b>	<b>Etat actuel de l'environnement</b>	<b>31</b>
1.4.1	Milieu physique	31
1.4.2	Milieu naturel	31
1.4.3	Milieu humain	33
1.4.4	Etude paysagère	33
1.4.5	Synthèse des enjeux	35
<b>1.5</b>	<b>Impacts et mesures</b>	<b>36</b>
1.5.1	Milieu physique	36
1.5.2	Milieu naturel	36
1.5.3	Milieu humain	38
1.5.4	Paysage & patrimoine	38
<b>1.6</b>	<b>Impacts cumulés</b>	<b>40</b>
<b>1.7</b>	<b>Conclusion</b>	<b>41</b>

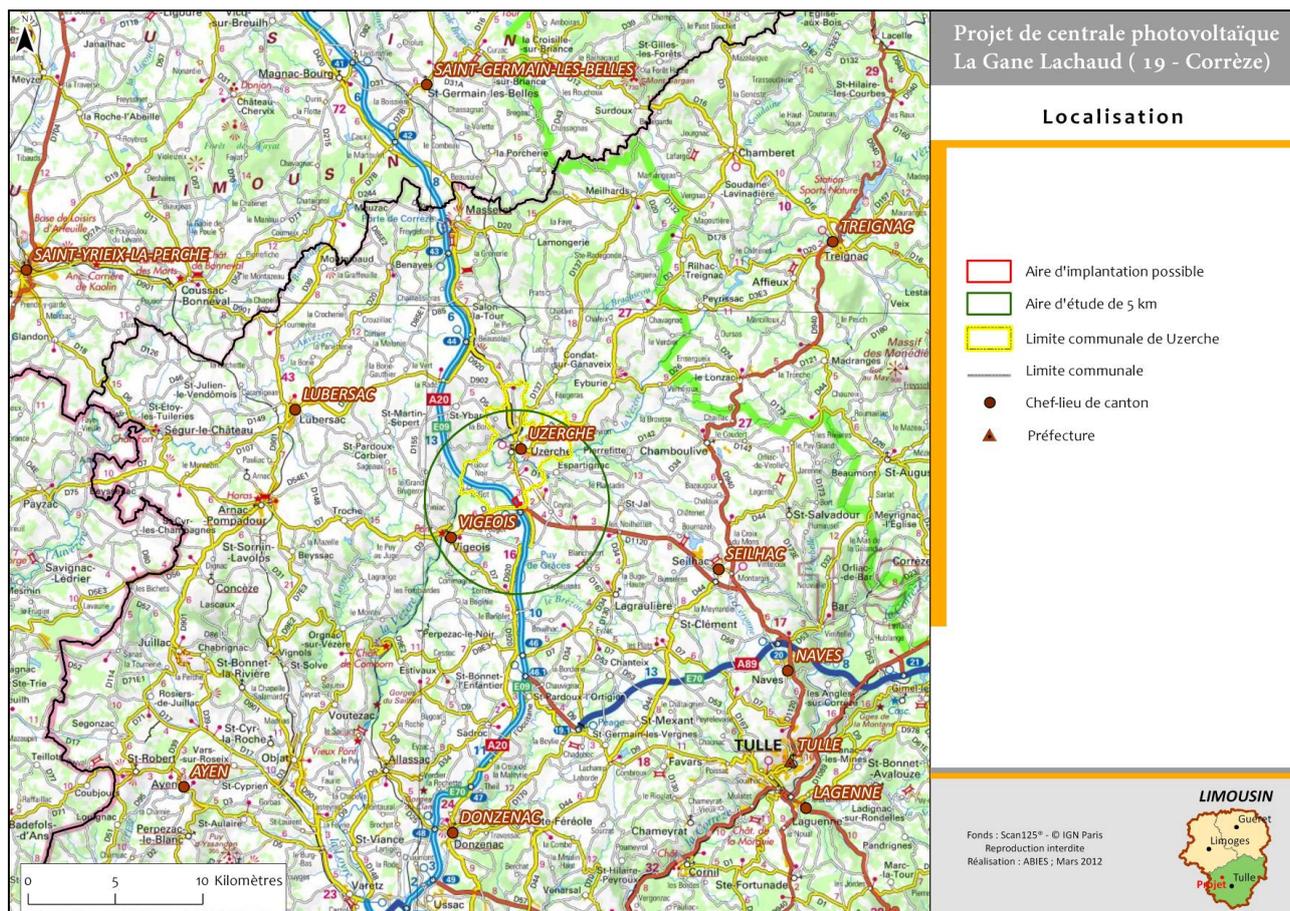
## 1.1 Cadre général

La présente étude d'impact santé & environnement concerne le projet de centrale photovoltaïque au sol de La Gane Lachaud situé sur la commune d'Uzerche, dans le département de la Corrèze (Limousin). Ce projet concerne des parcelles appartenant à la commune d'Uzerche. Il se situe au sein d'un environnement très urbanisé et plus particulièrement au sein de la zone d'activités et de la zone industrielle de La Gane Lachaud.

La technologie photovoltaïque permet de produire de l'électricité à partir de l'énergie radiative du soleil, sans brûler de combustibles fossiles (responsables de la majeure partie de la pollution atmosphérique de notre planète). Il s'agit d'un mode de production d'énergie renouvelable. Les pouvoirs publics français et l'Union Européenne ont instauré des objectifs ambitieux visant à ce que les énergies renouvelables représentent à l'horizon 2020 plus de 23 % de l'énergie totale consommée en France.

Le projet de La Gane Lachaud consiste en l'implantation de structures photovoltaïques fixes, développant une puissance d'environ 4,34 MWc, qui permettront de produire annuellement près de 4 860 mégawattheures. Ce projet concerne une emprise d'environ 7 ha.

En mars 2011, la commune d'Uzerche, propriétaire des terrains, a lancé une consultation pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur ce site. En mai 2011, La Compagnie du Vent a été sélectionnée. Plusieurs échanges et réunions ont eu lieu avec les services de l'Etat (service compétent de la DDT 19, échanges téléphoniques avec la DREAL concernant les problématiques environnementales et plus particulièrement naturalistes). Le projet a par ailleurs fait l'objet de plusieurs présentations auprès des services municipaux pour information et validation.



Carte : Localisation du projet de la centrale photovoltaïque de La Gane Lachaud



kWh



MW

MWc



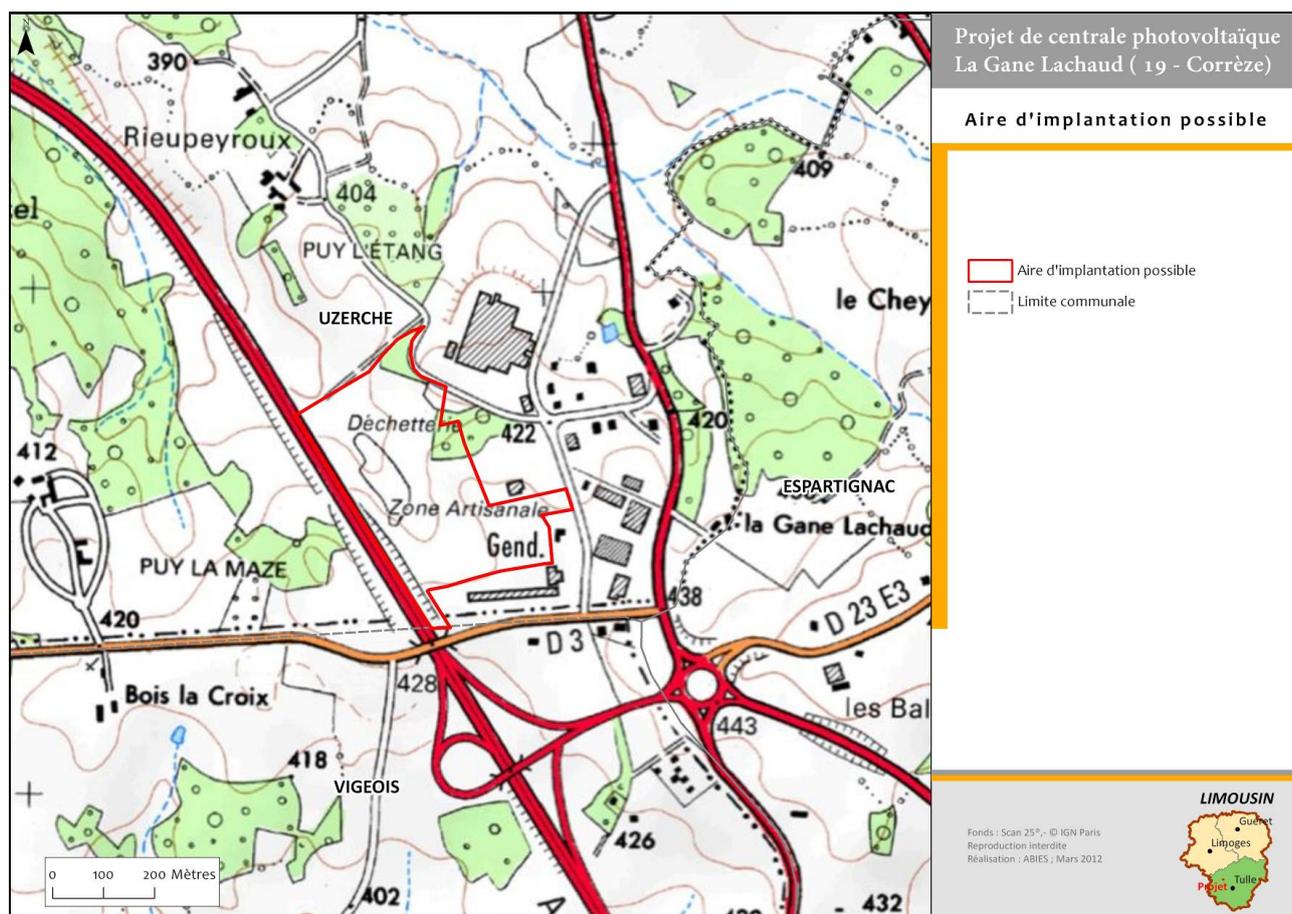
TEP

W

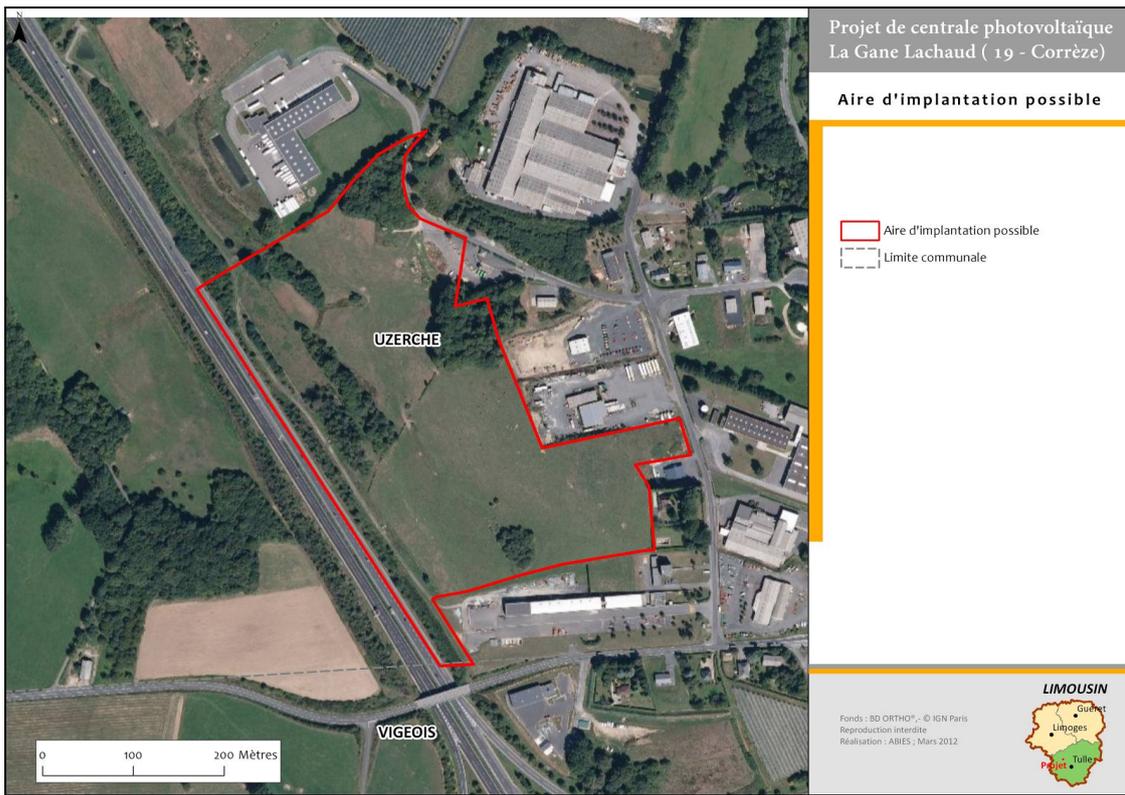
## 1.2 Présentation du site et des périmètres d'études

Le projet photovoltaïque de La Gane Lachaud est situé au sud de la commune d'Uzerche, à proximité immédiate d'une déchetterie, de bâtiments industriels et de l'autoroute A20. Le site est occupé en majeure partie par une prairie, pâturée occasionnellement. Les parcelles qui la composent furent acquises en grande partie par la commune lors de l'extension de la zone industrielle en 1995 et lors de la construction de l'A20 en 1998.

Au sein de cette « Aire d'Implantation Possible » (AIP) (dont la délimitation est présentée sur la carte ci-dessous), une analyse fine de l'environnement a été conduite.



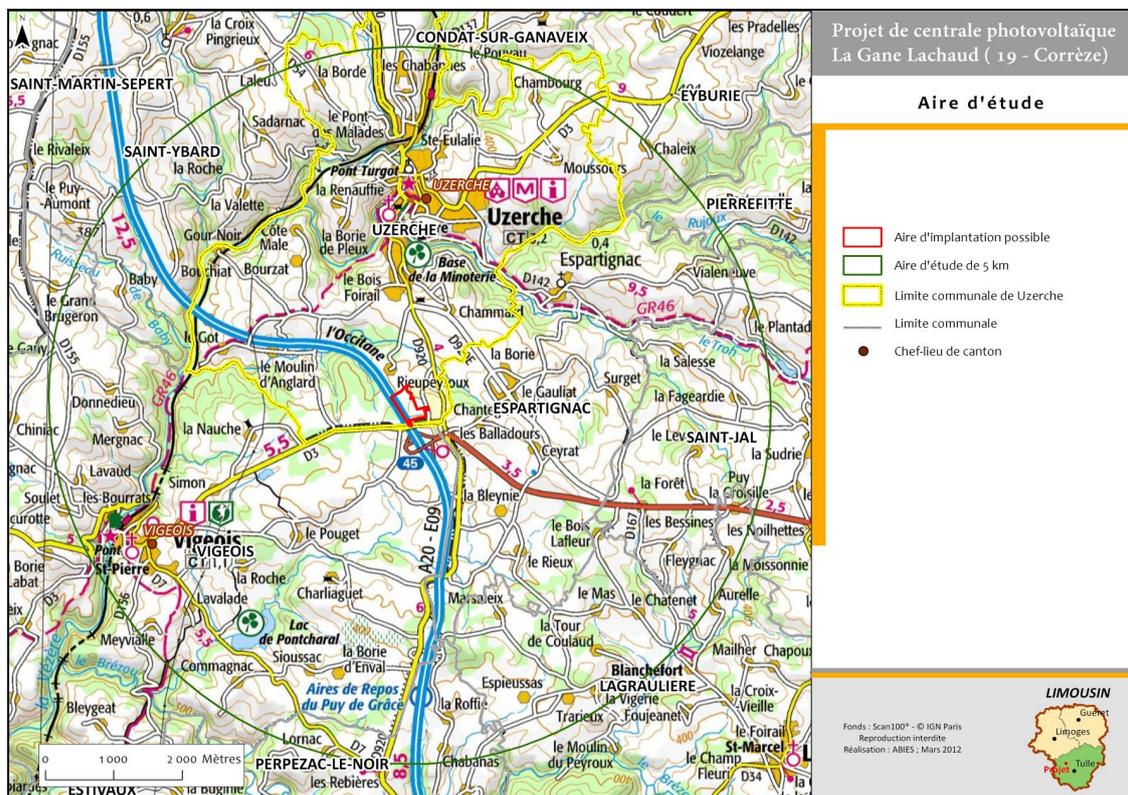
Carte : Aire d'implantation possible du projet de centrale photovoltaïque de La Gane Lachaud (Fond IGN - Top 25)



Carte : Vue aérienne de l'aire d'implantation possible (AIP) du projet de centrale photovoltaïque de La Gane Lachaud

Toutefois, la présente étude s'est également intéressée à des secteurs proches bien qu'en dehors du strict périmètre de l'aire d'implantation possible. Certains de ces secteurs pourront en effet subir un impact négatif ou un effet positif du projet, étant donnée leur sensibilité environnementale ou leur utilisation actuelle.

Une aire d'étude, d'un rayon de 5 kilomètres autour de l'AIP, est présentée sur la carte ci-après.



Carte : Localisation de l'aire d'étude de 5 km de rayon du projet de la centrale photovoltaïque de La Gane Lachaud

## 1.3 Le projet

Le choix d'un site pour installer une centrale photovoltaïque doit tenir compte de différents facteurs, tels que l'ensoleillement, l'occupation du sol, les milieux naturels, la proximité du réseau électrique, la topographie, le paysage, les usages et les usagers des lieux, etc. Les caractéristiques du site de La Gane Lachaud sont favorables à une telle implantation.

La technologie retenue pour ce projet est celle des structures photovoltaïques fixes. Ces structures sont constituées de panneaux photovoltaïques de type silicium cristallin.

Une centrale photovoltaïque est composée de :

- ✓ Modules photovoltaïques composant les panneaux photovoltaïques fixés sur des structures, elles mêmes fixées sur des fondations ;
- ✓ Locaux techniques comprenant les onduleurs et les transformateurs ;
- ✓ Poste de livraison servant d'interface entre le réseau électrique de la centrale et celui d'ERDF ;
- ✓ Local de stockage.

La centrale photovoltaïque de La Gane Lachaud est composée d'une seule emprise clôturée.

Le projet de La Gane Lachaud porte sur l'installation d'environ **705 structures**, soit un total d'environ **15 510 modules photovoltaïques**.

Une structure mesure environ 11,1 m de long, et peut être installée bout à bout avec une autre en respectant une distance de 10 cm minimum.

Le point le plus haut d'un module est d'environ 2,15 m par rapport au sol. Cette hauteur peut varier légèrement en fonction de la pente du terrain.

Le point le plus bas d'un panneau est situé à environ 1 m du sol, afin de faciliter l'entretien du couvert herbacé et de limiter les risques d'éclaboussure lorsqu'il pleut.

Sur le site de La Gane Lachaud, la production électrique annuelle des panneaux est estimée à 4 860 000 kWh, soit la consommation domestique moyenne (chauffage compris) de 3 966 habitants. La surface nécessaire à une centrale photovoltaïque avec ce type de technologie, à puissance installée équivalente, permet une économie de surface de près de 40 % par rapport au Tellure de Cadmium (autre technologie régulièrement utilisée).

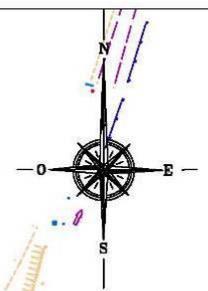
La surface nette occupée par les installations photovoltaïques (environ 25 281 m<sup>2</sup>) représente environ 34 % de la surface brute de la centrale (7 ha). La surface cumulée des différentes fondations est d'environ 74m<sup>2</sup>.

La centrale photovoltaïque devrait être connectée électriquement au poste source public de Bradascou. Le raccordement au réseau HTA du poste de livraison s'effectuerait par une extension depuis le départ 20 kV Chanteix du poste source de Bradascou (pose de 320 m de câbles).

Le site sera accessible par le réseau routier existant. Il se fera via l'autoroute A20, puis via la RD 3 ou la RD 920 menant à une route communale localisée à l'est et au nord-est du site. L'accès principal au site au nord-est est d'ores et déjà existant ; l'accès secondaire sera à créer au sud-est.

Avant le chantier, une phase de préparation du terrain sera nécessaire. L'implantation de la centrale photovoltaïque de La Gane Lachaud nécessitera en effet le défrichage d'environ 0,4 ha de surface boisée et le terrassement d'environ 2 ha afin de diminuer les pentes trop abruptes rédhibitoires à l'implantation de panneaux photovoltaïques. L'objectif de ce terrassement localisé est d'obtenir des pentes régulières en conservant les dénivelés d'origine du site.

Puissance centrale PV	: 4.34 MW
Type de structure	: Structure fixe inclinaison 20°
Type de panneaux	: Silicium cristallin 280 Wc
Nombre de panneaux	: 15 510
Surface des panneaux	: 25 489 m <sup>2</sup>
Nombre de local technique : 4	
Nombre de poste de livraison : 1	
Nombre de local de stockage : 1	



LEGENDE	
	Panneaux photovoltaïques sur structure fixe
	Zone PV clôturée Surface : 7 ha 01 a 45 ca
	Périmètre d'exploitation
	Local technique 8.00m x 3.00m
	Poste de livraison 18.00m x 3.00m
	Local de stockage 10.90m x 3.00m
	Parking

"Le Trévisé II"  
 Parc d'Activités Millénaire II  
 215 rue Samuel Morse - CS 20756  
 34967 MONTPELLIER Cedex 2  
 Tél: 04 99 52 64 70 - Fax: 04 67 15 09 39  
 Mail: info@compagnieduvent.com

Centrale photovoltaïque de la Gane Lachaud - Commune d' Uzerche (19140)			
Plan de Masse - fond topographique			
		UZE APS06 12-07-03	
		Echelle : 1/1500	
		Auteur : DC	Vérifié par : BC
19/07/2012	Création	Indice:	Format papier:
Date	Modifications	A	A3

Carte : Plan organisationnel du projet de centrale photovoltaïque de La Gane Lachaud



kWh



MW

MWc



TEP



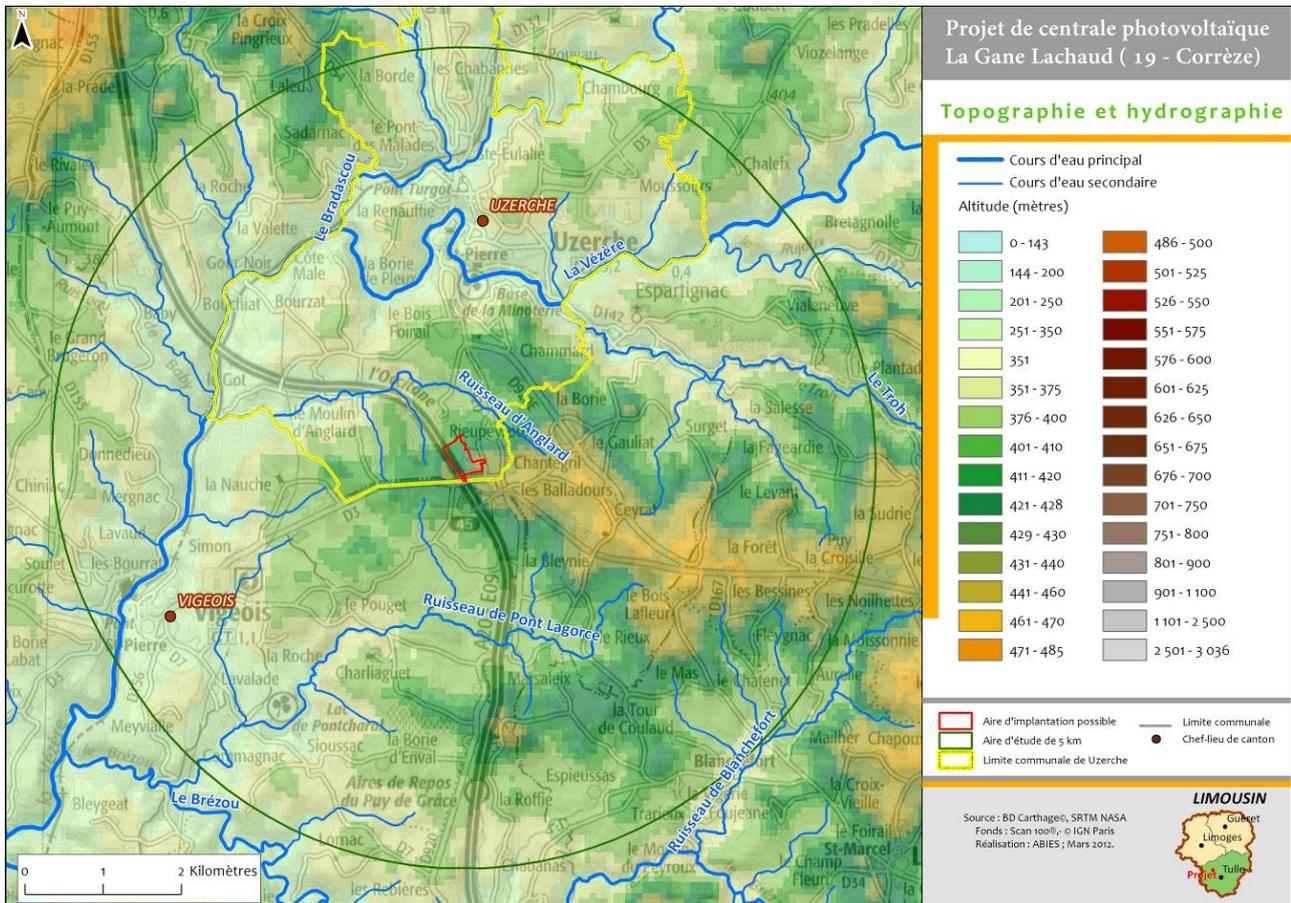
W

## 1.4 Etat actuel de l'environnement

### 1.4.1 Milieu physique

L'AIP ne comporte aucun cours d'eau pérenne ; le plus proche cours d'eau est situé à 240 m à l'ouest. Le site de La Gane Lachaud présente cependant un fond de vallon humide et trois mares.

L'altitude du site est comprise entre 403 et 436 m ; le site présente une topographie vallonnée.



Carte : Topographie et hydrographie du site et de ses alentours

Le climat est de type océanique altéré et le risque d'orages et leur intensité sont supérieurs à la moyenne française. D'après les données de Météo France, l'ensoleillement est d'environ 1 976 h par an.

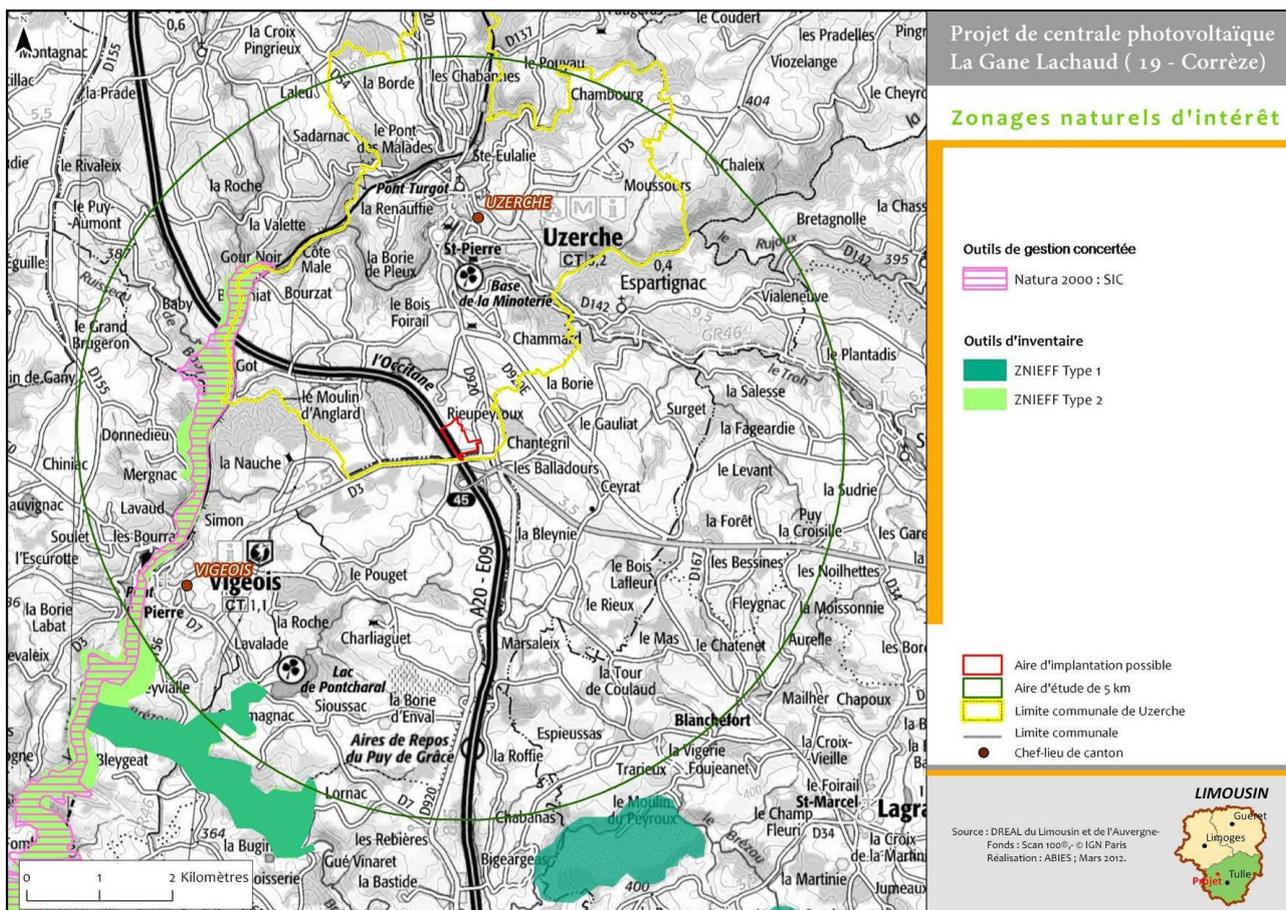
L'aire d'implantation possible est localisée dans une zone de sismicité très faible et n'est pas concernée par un risque d'inondation. Le risque anthropique est jugé négligeable sur l'AIP.

### 1.4.2 Milieu naturel

Le site est localisé au cœur d'un secteur modérément riche sur le plan écologique avec seulement deux ZNIEFF (2,9 km pour la plus proche) et un site Natura 2000 (2,9 km) présents dans le rayon de 5 km.

Les enjeux que présentent ces zonages vis-à-vis du projet apparaissent faibles étant donné la distance de ces zonages (2,9 km pour les plus proches) et du fait que le projet se trouve inséré entre l'autoroute A20 et une zone urbanisée et industrielle. L'aire d'implantation possible est donc déjà fortement perturbée, tant au niveau des habitats naturels que de la faune sauvage.

Notons que, conformément aux articles 6.3 et 6.4 de la Directive « Habitats » et à l'article L414.4 du code de l'Environnement, une évaluation des incidences du projet sur le réseau Natura 2000 a été réalisée ; elle est présentée en annexe de la présente étude d'impact.



Carte : Zonages naturels d'intérêt présents dans le rayon de 5 km autour de l'aire d'implantation possible

Les expertises de terrain ayant permis de définir l'état initial du site de La Gane Lachaud ont été réalisées par le bureau d'études CERA-Environnement. Elles ont été réalisées entre mai 2011 et mars 2012, en périodes favorables, et permettent une bonne appréciation des enjeux du site sur les différents groupes étudiés.

Globalement, le niveau d'enjeu écologique du site du projet reste assez modéré, compte tenu de sa situation en zone fortement urbanisée. Néanmoins, quelques éléments présentent un réel intérêt écologique (un habitat d'intérêt communautaire, et plusieurs espèces animales protégées), car ils représentent des zones refuges pour de nombreuses espèces, dont certaines protégées, dans un contexte de forte fragmentation de l'habitat.

Le tableau suivant synthétise les niveaux d'enjeu sur l'aire d'implantation possible pour chacune des thématiques naturalistes étudiées.

Thématique	Niveau d'enjeu*
Zonages naturels d'intérêt	Faible
Habitats naturels	Globalement faible à modéré <b>Fort localement (aulnaie)</b>
Flore	Globalement faible <b>Modéré localement (Campanille à feuilles de lierre)</b>
Invertébrés	Globalement faible à modéré <b>Fort localement (Grand Capricorne)</b>
Amphibiens	Faible
Reptiles	Faible à modéré

Thématique	Niveau d'enjeu*
Oiseaux	Globalement faible à modéré <b>Fort pour le Tarier des prés</b>
Chiroptères	Globalement faible Modéré localement (gîtes arboricoles)
Autres mammifères	Faible
Fonctionnalité écologique	Modéré

Tableau : Synthèse des enjeux écologiques du milieu naturel (Abies à partir des données de CERA Environnement, 2012)

*	Fort Enjeu	Enjeu modéré	Enjeu faible	Enjeu nul
---	------------	--------------	--------------	-----------

### 1.4.3 Milieu humain

Uzerche appartient au canton d'Uzerche qui est composé de neuf communes et à la Communauté de communes du Pays d'Uzerche. Les parcelles concernées par l'AIP sont actuellement mises à la disposition d'un agriculteur à titre gracieux par la commune (fauche et pâturage occasionnel).

La commune d'Uzerche dispose d'un Plan Local d'Urbanisme.

La consultation des différents services de l'État n'a pas mis en évidence de contraintes ou de servitudes rédhibitoires vis-à-vis du projet. L'implantation définitive de la centrale devra respecter les contraintes liées à l'Espace Boisé Classé situé au nord-est de l'AIP.

En ce qui concerne la localisation de l'AIP à proximité immédiate de l'A20, une dérogation est demandée dans le cadre de la procédure d'instruction du Permis de Construire. En effet, il existe une servitude d'utilité publique relative à l'éloignement depuis cet axe de circulation. La DIRCO a transmis aux services de l'Etat un avis favorable quant à cette demande.

De plus, le maître d'ouvrage devra tenir compte de la présence d'un pylône de téléphonie mobile situé au nord-est de l'AIP, d'une ligne électrique aérienne HTA 20 kV traversant l'AIP du sud vers le nord-nord-ouest et d'un drain collectant l'eau depuis la mare située au sud de l'AIP.

Le maître d'ouvrage s'engage à respecter les recommandations émises par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze, pour la réalisation de la centrale photovoltaïque de La Gane Lachaud.

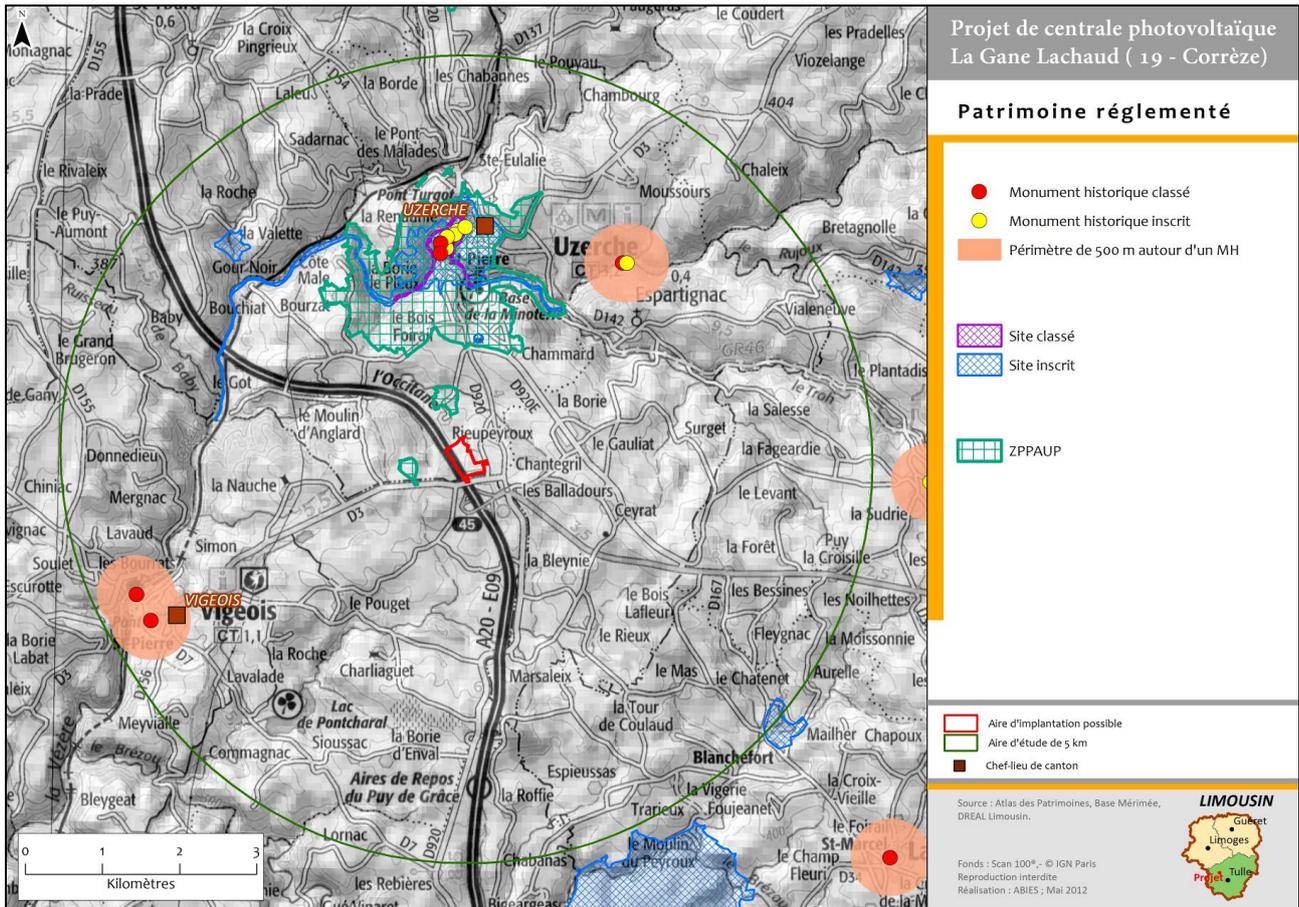
Au niveau sonore, la réglementation sur les bruits de voisinage s'applique. Plusieurs bâtiments jouxtent l'AIP (nord, est et sud) ; ils correspondent pour la majorité à des bâtiments industriels. Seule une maison résidentielle, appartenant au propriétaire d'une des entreprises de la zone industrielle, existe. Elle est située au sud-est du site et est entourée d'une dense végétation. A noter l'existence actuelle de niveaux sonores significatifs provenant de l'A20 jouxtant l'ouest du site, de la RD 3 jouxtant le sud du site et de la route communale jouxtant l'est et le nord-est de l'AIP. Il faut noter également la présence de boisements au nord et au nord-est du site de La Gane Lachaud aux alentours de l'AIP. De plus, une centrale photovoltaïque n'est pas une installation bruyante, qui plus est avec des structures fixes. De ce fait, il n'y a pas lieu d'entreprendre un état initial sonore par un bureau d'études spécialisé.

L'aire d'implantation possible fait l'objet d'un intérêt cynégétique très faible.

### 1.4.4 Etude paysagère

Une étude paysagère a été conduite sur une aire d'étude de 5 km et au sein de laquelle Monuments Historiques, Sites Protégés, Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), lieux de passage et de vie ont été pris en compte.

Le périmètre de 500 mètres de protection autour des monuments historiques est respecté par l'AIP ; de plus, il n'y a aucune visibilité entre l'AIP et les monuments historiques et les sites protégés présents dans l'aire d'étude, du fait de la topographie et des boisements existants.



Carte : Localisation du patrimoine réglementé

L'aire d'implantation possible est située sur une entité paysagère agricole, un plateau faiblement ondulé, traversé par la vallée de la Vézère. Cette entité est marquée par des paysages de type campagne-parc ponctués de haies et d'arbres isolés.

La topographie combinée à une occupation du sol où le végétal est bien présent montre peu de possibilités de vues lointaines.

La zone est marquée par le passage de l'autoroute A20 et la présence d'un carrefour important (entre les principaux axes du secteur).

Le tourisme est essentiellement lié à la ville d'Uzerche et à la vallée de la Vézère. Un GR (n° 46) circule en partie dans cette vallée et passe par Uzerche.

L'AIP se situe dans une zone industrielle, celle de La Gane Lachaud. Elle est bordée à l'ouest par l'A20, masquée par un talus de plusieurs mètres de haut.

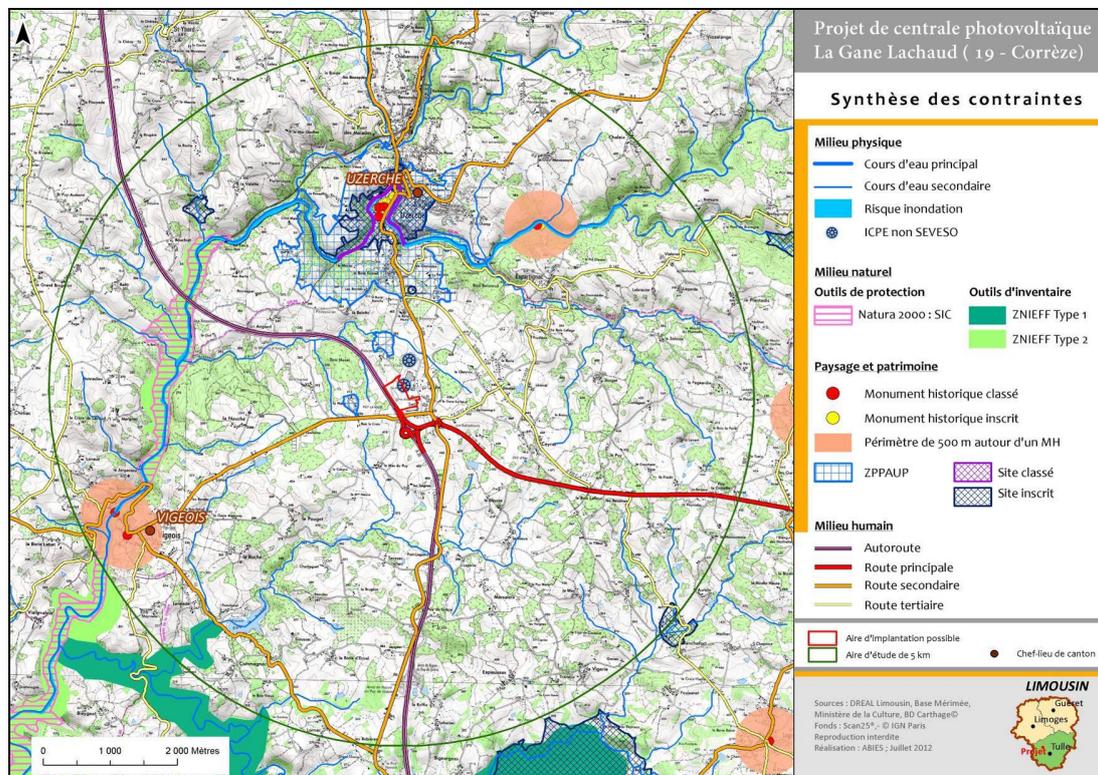
Autour de l'AIP, plusieurs bâtiments industriels ou artisanaux sont dispersés.

L'ensemble de l'AIP constitue une cuvette ; sur cette parcelle d'herbages, on distingue plusieurs bosquets et quelques arbres isolés qui inscrivent les parcelles dans leur contexte paysager local (campagne-parc).

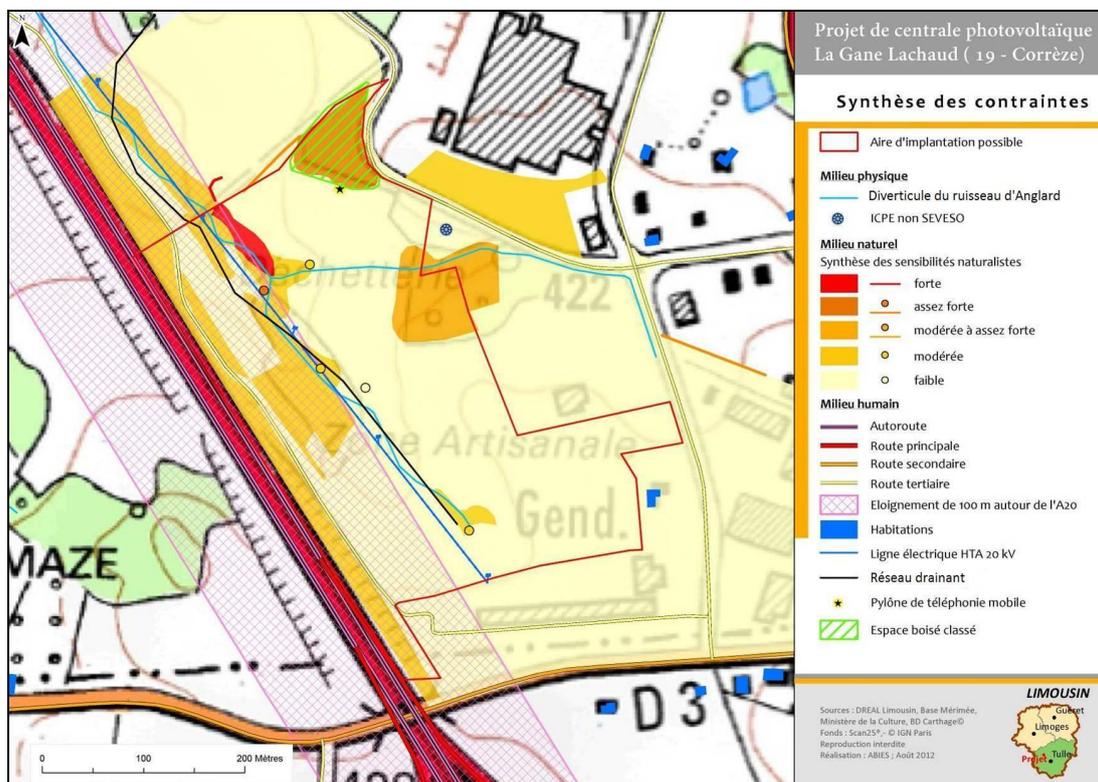
Dans le paysage rapproché, le principal enjeu est la visibilité depuis la route de desserte de la zone industrielle et la maison située à proximité de l'AIP, dont une fenêtre située à l'étage donne sur une partie des parcelles. Notons que la maison est entourée par de denses haies hautes.

## 1.4.5 Synthèse des enjeux

Les cartes en page suivante synthétisent les principales sensibilités et contraintes environnementales au niveau de l'aire d'étude de 5 km et au voisinage immédiat de l'aire d'implantation possible. A noter que le risque de rupture de barrage et les servitudes PT2 de France Télécom sur la commune d'Uzerche n'ont pas été représentés sur les cartes suivantes au vu de leur étendue.



Carte : Synthèse des contraintes au niveau de l'aire d'étude de 5 km



Carte : Synthèse des contraintes au niveau de l'aire d'implantation possible



## 1.5 Impacts et mesures

### 1.5.1 Milieu physique

L'impact principal sur le milieu physique va consister en une modification de l'occupation au sol.

Les impacts spécifiques au chantier sont principalement liés à l'emprise temporaire du projet avec la présence d'engins de chantier et leurs travaux associés. Le terrassement sera réalisé sur environ 2 ha, soit 28,6 % de l'emprise clôturée et le défrichement sera réalisé sur environ 0,4 ha, soit 5,7 % de l'emprise clôturée. Des travaux de surfacage au niveau des irrégularités créées lors du défrichement seront nécessaires. Les zones défrichées et terrassées correspondent à des enjeux naturalistes principalement faibles à modérés à assez forts localement.

Lors de la phase d'exploitation, les impacts associés à l'imperméabilisation des surfaces seront faibles (inférieure à 0,43 % de l'emprise clôturée de la centrale photovoltaïque).

Les panneaux, qui couvrent 35 % de l'emprise horizontale totale, ne constituent pas de véritables imperméabilisations (position à 1 m du sol). De plus, la présence d'interstices entre les modules d'une même structure permet de réduire la concentration des écoulements et de conserver un apport d'eau au sol sous les structures.

La durée totale des travaux est estimée à environ cinq mois. Les trois principales phases du chantier sont la préparation du terrain (2 mois), la construction (2 mois : réalisation des ancrages des fondations, mise en place des structures porteuses et des modules, installation des équipements annexes) et la finalisation (raccordement électrique et mise sous tension). Il faut prévoir en parallèle la mise en place de la clôture et l'installation des équipements dits annexes (local de stockage, poste de livraison, locaux techniques, etc.).

Les principales mesures correctrices des impacts sur le milieu physique consisteront en :

- ✓ Une prévention accrue contre les risques de pollutions accidentelles. Des matériaux adsorbants et oléophiles seront prêts à l'emploi auprès des engins et deux bases-vies seront aménagées lors du chantier ;
- ✓ La réalisation des travaux préférentiellement en période sèche, tout en respectant le phasage du chantier permettant de préserver la faune reproductrice ;
- ✓ Le respect des préconisations du SDIS 19 (citerne, etc.).

### 1.5.2 Milieu naturel

Aucun impact prévisionnel du projet de La Gane Lachaud n'est à attendre sur les zonages d'inventaire et de protection réglementaire. Le projet aura un impact nul à très faible sur les habitats et les espèces ayant justifié la mise en place du site Natura 2000 (éloigné de 2,9 km).

L'emprise du projet de la centrale photovoltaïque de La Gane Lachaud a été définie de manière à éviter les zones les plus sensibles. En conséquence, l'impact brut du projet, avant la mise en place de mesures, est jugé globalement très faible à faible et faible à modéré pour les habitats naturels et l'avifaune.

Afin de répondre aux impacts prévisionnels sur les habitats d'espèces et espèces du site du projet, plusieurs types de mesures seront mises en place (mesures préventives, réductrices, d'accompagnement et compensatoires).

La période de chantier ne démarrera pas pendant la période de reproduction de la faune et, une fois les travaux entamés, le chantier devra impérativement se poursuivre sans interruption au cours de la période de début avril à fin juillet afin d'éviter le dérangement d'espèces une fois la période de reproduction commencée. De plus, bien que les enjeux sur l'avifaune nicheuse soient modérés, en dépit de la présence de plusieurs espèces patrimoniales, les travaux de déboisement et de débroussaillage du site seront effectués préférentiellement durant la période s'étalant de août à mars afin d'éviter la période sensible pour la faune reproductrice du site.

Le tableau suivant résume les impacts évalués par groupe écologique, tout d'abord sans prendre en compte les mesures, puis avec application des mesures de prévention, de réduction, d'accompagnement et de compensation des impacts proposées dans le cadre de ce projet.

Groupe écologique		Zonages naturels d'intérêt	Flore et habitats	Avifaune	Amphibiens	Reptiles	Mammifères terrestres	Chiroptères	Invertébrés	Fonctionnalités écologiques
Impact brut		Très faible	Faible à modéré	Modéré	Très faible	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Faible
Mesures	Évitement des zones sensibles	Pas d'effet direct des mesures, qui permettent néanmoins une meilleure intégration globale du projet dans son environnement et donc vis-à-vis des zonages alentour	+++	++	+	++	++	++	+++	+++
	Maintien d'un couvert herbacé et entretien de la centrale		+++	+++	++	++	++	+++	+++	+++
	Conservation des arbustes et boisements		+++	++	+	+++	++	++	++	++
	Gestion écologique du chantier		+++	+	+	+	+	+	+	++
	Limiter l'ampleur du terrassement et maintien au maximum la topographie d'origine		++	+	+++	+	++	+	++	+++
	Création et gestion d'une zone de compensation (création de mare)		+++	++	+++	++	++	++	++	+++
	Suivi de chantier		+++	+	0	0	+	+	++	0
	Mise en place d'un plan de gestion		+++	++	++	++	++	++	++	+++
	Suivis écologiques		+	++	++	+	+	++	+	0
	Choix d'une période de travaux adaptée		+	+++	0	+	+	+	+	0
	Maintien des échanges écologiques (passe-faune)		0	0	0	0	+++	0	0	++
	Enterrement du réseau électrique aérien présent sur le site		+	++	0	0	0	+	0	0
	Gardiennage associé à de la télésurveillance		0	++	+	+	++	+	0	0
	Non utilisation d'éclairage nocturne		0	+	0	0	++	++	+	0
Pose de gîtes artificiels à chiroptères	0	0	0	0	0	+++	0	++		
Impact avec application des mesures		Très faible voire nul	Très faible	Faible	Nul voire positif	Très faible				

Tableau : Evaluation des impacts de la centrale photovoltaïque de La Gane Lachaud sans mesures supplémentaires et suite à l'application de mesures

<b>Légende :</b>	<b>Fort impact</b>	<b>Impact modéré</b>	<b>Impact faible</b>	<b>Impact nul</b>	<b>Impact positif</b>
------------------	--------------------	----------------------	----------------------	-------------------	-----------------------

0 = aucune atténuation  
 + = atténuation faible  
 ++ = atténuation moyenne  
 +++ = atténuation forte

### 1.5.3 Milieu humain

Le projet photovoltaïque de La Gane Lachaud sera compatible avec les servitudes et contraintes identifiées notamment celles liées à la présence de l'A20 à l'ouest du site et de l'Espace Bois Classé au nord-est.

D'un point de vue économique, la création de la centrale photovoltaïque de La Gane Lachaud entraînera la création d'emplois pour la construction, la maintenance, l'entretien et le démantèlement de la centrale : environ 40 personnes sur les cinq mois de chantier et de démantèlement, ainsi que un emploi local à temps plein pour la maintenance lors de la phase d'exploitation.

Les retombées économiques seront significatives à la fois en terme de charge de travail affectée localement, directement (maintenance) ou indirectement (tourisme), et en terme de CET<sup>1</sup> et d'IFER<sup>2</sup> versés (en remplacement de la taxe professionnelle), chaque année, aux collectivités concernées.

Le chantier peut être à l'origine de nuisances pour les riverains (bruit, poussières, odeurs, augmentation du trafic routier, etc.). Une seule maison résidentielle se trouve aux abords de la centrale photovoltaïque située au cœur de la zone industrielle de La Gane Lachaud. Plusieurs bâtiments industriels jouxtent le site au nord, à l'est et au sud. En ce qui concerne cette habitation et ces lieux de travail, plusieurs facteurs tels que la présence de végétation et d'axes routiers aux alentours permettent d'atténuer le risque de nuisances. Par ailleurs, si la génération de poussières s'avérait importante et gênante pour le personnel et les riverains, un arrosage préventif des pistes et des emprises terrassées serait réalisé. De plus, les voies d'accès en terre du site seront revêtues de tout-venant dès le début de la phase chantier.

En phase de fonctionnement, les nuisances seront faibles. Une centrale photovoltaïque n'est pas une installation bruyante, qui plus est avec des structures fixes.

Pendant les 20 ans d'exploitation au minimum de la centrale, les nuisances potentielles sont essentiellement liées aux effets optiques et de réflexion (miroitements, reflets, etc.). Le risque de gêne visuelle liée à la réflexion des panneaux photovoltaïques pour les automobilistes empruntant les infrastructures routières présentes autour du site sera nul (voies de circulation en contrebas ou à l'aplomb de la centrale et présence ou plantation de masques végétaux). Toutefois, un risque de gêne visuelle par réflexion pourrait exister depuis la pièce située à l'étage de la maison résidentielle jouxtant le site. Mais l'impact peut être estimé comme faible en raison des courtes périodes pendant lesquelles l'événement se produira. De plus, ce risque survient à des périodes où les observateurs sont aussi potentiellement éblouis directement par le soleil de manière habituelle.

Concernant le tourisme, un travail de sensibilisation scolaire et touristique se fera en collaboration avec la commune d'Uzerche afin de mettre en place une valorisation éco-touristique de la centrale photovoltaïque de La Gane Lachaud. Elle consistera en la création d'un sentier pédagogique partant du parking situé au niveau de l'accès principal de la centrale, au nord-est. Celui-ci sera bordé par une haie double et ponctué par quelques panneaux d'informations.

Le couvert végétal de la centrale photovoltaïque de La Gane Lachaud sera entretenu par tonte ou par pâturage ou en prairie de fauche.

### 1.5.4 Paysage & patrimoine

L'analyse paysagère du site de La Gane Lachaud et de ses alentours a montré que les impacts visuels seraient faibles depuis les abords immédiats.

Il n'y aura aucun impact du projet de La Gane Lachaud sur le patrimoine règlementé. Les secteurs classés en ZPPAUP autour du projet n'auront aucune vue sur le projet.

Le projet de La Gane Lachaud est peu visible depuis les alentours, le couvert boisé combiné à la topographie masque les vues lointaines. Le projet et le changement de destination de la parcelle seront donc peu perceptibles.

<sup>1</sup> CET : Contribution Economique Territoriale

<sup>2</sup> IFER : Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau

Seuls quelques secteurs permettront d'apercevoir le projet : ils sont situés exclusivement à proximité immédiate du site au niveau de la zone industrielle. Cette zone est fréquentée essentiellement à des fins professionnelles ou « utilitaires » (déchetterie) donc sans enjeu touristique ou patrimonial. L'impact est donc faible, d'autant que même depuis les zones à visibilité potentielle le projet n'est pas entièrement visible ; seuls les panneaux périphériques seront perceptibles.

Quatre simulations graphiques de la future centrale photovoltaïque sont présentées dans l'étude et permettent d'en apprécier l'aspect. Afin de favoriser l'intégration paysagère du projet, un aménagement paysager est proposé autour de la centrale photovoltaïque de La Gane Lachaud. Les quatre simulations ont été également réalisées avec l'aménagement proposé.

Les simulations intégrant cette mesure paysagère mais également naturaliste sont présentées dans la partie « Mesures - Paysage et Patrimoine ».

Ci-dessous, deux des quatre simulations graphiques avec l'intégration du plan d'aménagement :

Simulation 1 depuis le nord-est du site, au droit de la déchetterie depuis la route communale.



Simulation 1 avec mise en place d'une haie double autour du sentier pédagogique et d'une haie simple au nord-est. On aperçoit la zone replantée en bordure de l'autoroute sur l'arrière plan.



Simulation 2 depuis le portail d'entrée de l'accès secondaire.



Simulation 2 avec mise en place d'une haie double bocagère le long de la clôture.



En vue d'améliorer l'intégration paysagère des bâtiments annexes, ceux-ci seront de couleur verte foncée.

## 1.6 Impacts cumulés

Sur un rayon de 5 km autour du projet de La Gane Lachaud, aucun projet notable d'aménagement (soumis à procédure d'Avis de l'Autorité Environnementale) n'a été recensé. Il n'y a pas lieu de considérer des impacts cumulés sur le milieu physique, sur le milieu naturel, sur le milieu humain ou sur le paysage et le patrimoine, du présent projet.

Notons que deux projets au moins de centrales photovoltaïques au sol autorisés existent dans le département de la Corrèze. Il s'agit de la centrale photovoltaïque au sol du Roc du Doun, située sur la commune de Gros-Chastang et de la centrale photovoltaïque au sol de la ZAC de la Montane, située sur la commune d'Eyrein. Elles se trouvent respectivement à une distance de 40 km au sud-est et de 26 km à l'est-sud-est du projet de La Gane Lachaud.

## 1.7 Conclusion

Dans le contexte d'un renchérissement du prix des hydrocarbures, de lutte contre le changement climatique, de la surexploitation des ressources fossiles et des besoins régionaux en électricité, la centrale photovoltaïque de La Gane Lachaud permettra de produire annuellement près de 4 860 000 kWh d'électricité d'origine renouvelable en se substituant à des productions émettrices de gaz à effet de serre. Ce projet s'appuie sur des technologies de pointe (panneaux en silicium cristallin) parmi les plus performantes du marché (puissance par unité de surface d'environ 0,6 MWc/ha).

Le projet photovoltaïque de La Gane Lachaud permettra de dynamiser l'économie locale par son investissement, la création d'emplois locaux durant le chantier et la phase d'exploitation, ainsi que les loyers versés au propriétaire de la parcelle (la commune d'Uzerche). Selon les estimations de La Compagnie du Vent, les taxes prévisionnelles en termes de CET, d'IFER et de taxe foncière représenteront de l'ordre de cent mille euros versés par an à la commune d'Uzerche, à la Communauté de communes du Pays d'Uzerche, au département de la Corrèze et à la région Limousin.

Ce projet bénéficiera à l'économie locale. Les conditions sont réunies à Uzerche pour accueillir cette centrale photovoltaïque, sans engendrer d'impacts significatifs sur les milieux naturels, les habitats et la faune. De nombreuses réflexions ont été menées en amont de la conception de la centrale photovoltaïque de La Gane Lachaud. Un certain nombre de mesures ont été mises en place autour du projet de La Gane Lachaud pour répondre à ses impacts potentiels en particulier sur les milieux naturels et sur le paysage.

Malgré des impacts paysagers faibles, cet aménagement a bénéficié d'une réflexion paysagère poussée afin de l'intégrer le plus harmonieusement possible au paysage du territoire corrézien et de rendre cet aménagement exemplaire au sein de la zone industrielle de La Gane Lachaud.

Ce projet allie problématiques énergétiques et environnementales et représente un réel poids pour la commune d'Uzerche, reconnue comme « Petite ville durable », en tant que projet de développement durable. La plaquette suivante reprend les principales mesures mises en œuvre autour du projet de centrale photovoltaïque de La Gane Lachaud.

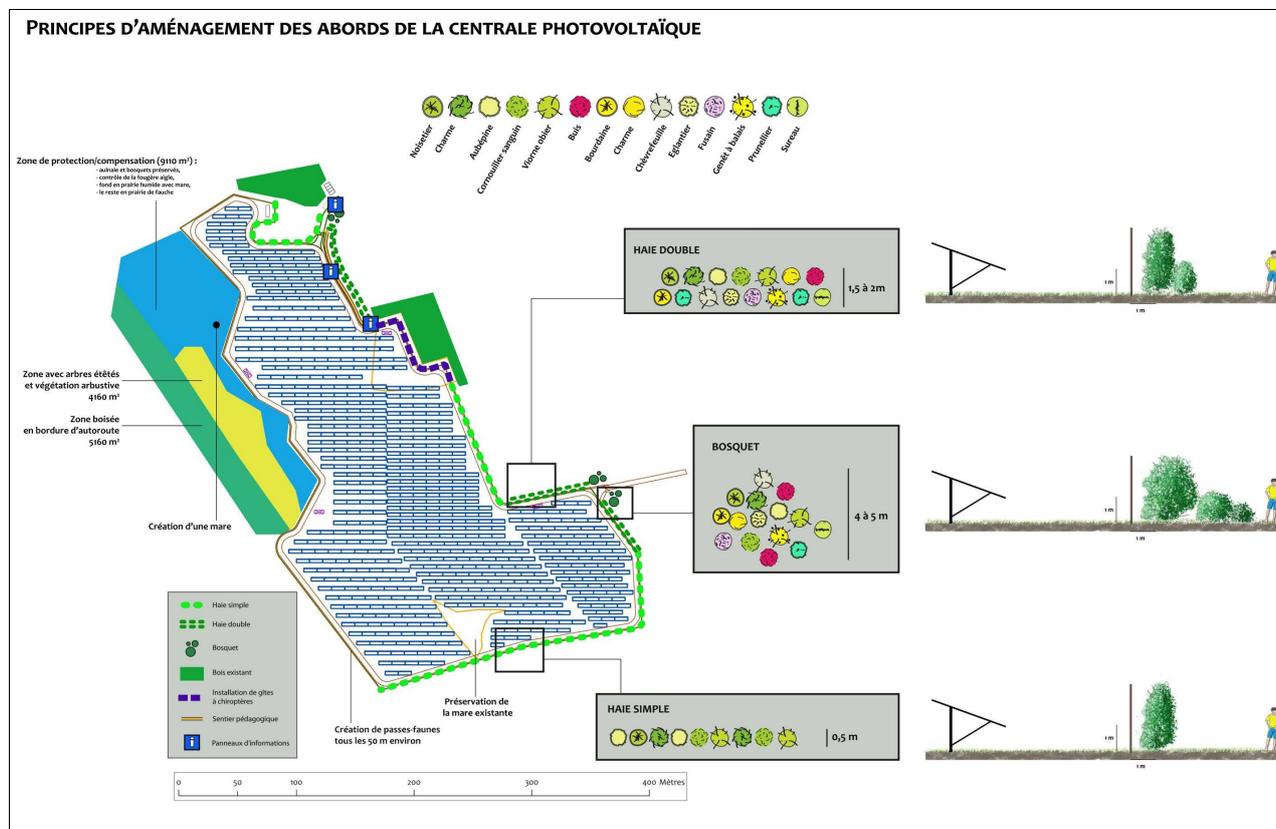


Illustration 1 : Plaquette reprenant les principales mesures environnementales mises en place autour de la centrale photovoltaïque de La Gane Lachaud

## 2 Préambule

Le présent chapitre consiste en un rappel de la réglementation en vigueur pour la mise en œuvre d'une étude d'impact santé & environnement et présente le cadre géographique de l'étude. Sont également présentés le contexte énergétique dans lequel s'inscrit le projet, ainsi que son historique et les actions de concertation engagées.



<b>2.1</b>	<b>Principe de fonctionnement d'une centrale photovoltaïque</b>	<b>44</b>
<b>2.2</b>	<b>Choix de l'énergie photovoltaïque</b>	<b>47</b>
2.2.1	Des engagements internationaux en faveur des énergies renouvelables	47
2.2.2	Le photovoltaïque dans le monde	47
2.2.3	Les énergies renouvelables et le photovoltaïque en France	49
<b>2.3</b>	<b>Contexte législatif et réglementaire</b>	<b>51</b>
2.3.1	Le photovoltaïque	51
2.3.2	Procédures administratives	54
2.3.3	Etude d'impact	56
2.3.4	L'autorité environnementale	58
2.3.5	Autres textes	59
<b>2.4</b>	<b>Cadre géographique</b>	<b>61</b>